

ANNEXE 2019.12 YAMAHA

REGLEMENT JEU SMS TNTV 2019

A. ORGANISATEUR, PERIODE ET NOM DU JEU :

TAHITI NUI TELEVISION « TNTV » (l'Organisateur du Jeu) dont le siège social est situé quartier de La Mission à Papeete, Tahiti, organise du **29/10/2019** au **29/12/2019** inclus, un jeu SMS intitulé « **YAMAHA** ».

B. MOT CLE

Le MOT CLE à envoyer par SMS pour participer au Jeu est « **YAMAHA** ».

C. NUMERO

Le numéro court auquel le participant au Jeu doit envoyer sa/ses réponses est le **7500**.

D. FIN DU JEU ET DATE DU TIRAGE AU SORT

La fin du jeu est fixée à minuit le « **29/12/2019** » inclus.

Le tirage au sort déterminant le gagnant à l'issue du Jeu, est prévu le « **30/12/2019** ».

E. NATURE ET VALEUR DES LOTS A GAGNER

La dotation prévue pour le Jeu comprend pour 1 seul gagnant :

| | |
|--|----------------------|
| 1 WaveRunner YAMAHA EX SPORT 110 CV | 1.650.000 xpf |
| 1 Remorque | 200.000 xpf |
| 1 Gilet de sauvetage | 10.000 xpf |
| 1 Kit de sécurité | 15.000 xpf |

La valeur commerciale totale correspond à **1.875.000 xpf**

F. DEPOT DU REGLEMENT

Le Règlement Général des jeux SMS 2019 et l'annexe du jeu YAMAHA sont disponibles au siège de TNTV et déposé chez Me LEHARTEL Gérard, huissier de justice à Papeete. Ces documents sont également accessibles sur www.tntv.pf.

Il est rappelé, que dans l'hypothèse où le lot ne serait disponible ou ne pourrait être fourni au gagnant par le partenaire commercial du Jeu pour des raisons indépendantes de sa volonté ou pour cas de force majeure, TNTV fera son possible pour demander à son partenaire commercial de remplacer ledit lot par un lot d'une valeur équivalente.